

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 11 juillet 2022, à 19h.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault

EST ABSENT :

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Vicki Emard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière adjointe, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h

2022.07.158

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022**
5. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés
 - 5.2 Dépôt - Étude d'abolition de l'agglomération de Rivière-Rouge
 - 5.3 Dépôt – Rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2021
 - 5.4 Résolution - Acceptation de l'offre de service de la firme Enclume pour des services d'analyse et de réflexion dans le cadre de la revitalisation du noyau villageois
 - 5.5 Résolution – Attestation de la fin des travaux pour la réfection du Lac-Chaud Ouest
 - 5.6 Résolution – Acceptation de la soumission de Groupe We Care pour terminer les travaux de la rampe d'accès située à l'arrière de l'hôtel de ville dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
 - 5.7 Résolution – Signature d'une entente de partenariat avec la Sépaq pour l'accès au Parc national du Mont-Tremblant
 - 5.8 Résolution – Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
 - 5.9 Résolution – Acceptation de l'offre de service de Environnement consultants en biologie pour l'identification et délimitation de milieux humides et hydriques dans le parc industriel
6. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Résolution – Autorisation d'un paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.2 Résolution – Autorisation d'un paiement à la firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance du chantier de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.3 Résolution – Autorisation d'un paiement au Groupe ABS pour le contrôle des matériaux de la réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.4 Résolution – Acceptation de la soumission de BHP Conseils pour la mise en place de deux nouvelles pompes auto-amorçantes
7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Résolution – Avis d'intention quant à l'obtention d'une équipe de cadets sur le territoire de la municipalité de La Macaza

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

- 8.2 Résolution – Demande au Ministère du Transport du Québec d’installer une signalisation pour permettre le stationnement en bordure du chemin du lac Macaza à la hauteur du quai public du lac Macaza

9. **LOISIRS ET CULTURE**

- 9.1 Résolution – Autorisation de paiement d’un ordinateur pour le Service des Loisirs

10. **BIBLIOTHÈQUE**

11. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 11.1 Résolution – Adoption du Règlement 2022-175 Remplaçant le règlement 2017-117 Décrétant la politique de remboursement des élus et des employés municipaux de La Macaza

- 11.2 Avis de motion et dépôt– Règlement 2022-176 Remplaçant le règlement 2019-148 Concernant la circulation et le stationnement

12. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski

Et résolu à l’unanimité

D’ADOPTER l’ordre du jour

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L’ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX

2022.07.159

RÉSOLUTION - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à la majorité

D’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

2022.07.160

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des déboursés du mois de juin a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 55 227.93 \$

REMISES D.A.S. : 44 551.64 \$

COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES AU 4 JUILLET 2022: 303 023.20 \$

PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 17 588.18 \$

PAIEMENTS PAR INTERNET : 135 411.42 \$

TOTAL : 555 802.37 \$

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste officielle des déboursés et des comptes payés du mois de juin 2022.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

DÉPÔT - ÉTUDE D'ABOLITION DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'étude d'abolition de l'agglomération de Rivière-Rouge produite par Raymond Chabot Grant Thornton.

DÉPÔT – RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2021

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1, la greffière-trésorière dépose le Rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2021.

2022.07.161

RÉSOLUTION - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME ENCLUME POUR DES SERVICES D'ANALYSE ET DE RÉFLEXION DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désire mener et encadrer différentes actions dans le noyau villageois de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent bonifier la qualité de vie des résidents de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE la firme Enclume est une coopérative de travail œuvrant dans le domaine de l'aménagement et la valorisation des territoires et détenant l'expertise nécessaire à la réalisation de ce mandat;

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Enclume pour des service d'analyse et de réflexion dans la cadre de la revitalisation du noyau villageois au montant de 4 916.00 \$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Caroline Dupuis, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte surplus non affecté portant le numéro de folio 55 991 00 000.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2022.07.162

RÉSOLUTION – ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DU LAC-CHAUD OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat de réfection du chemin du Lac-Chaud Ouest à l'entreprise Interchantier par la résolution 2021.04.67 suite à un appel d'offres public :

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection ont été effectués par Interchantiers de juin 2021 à août 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des résultats des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la subvention du Programme d'aide à la voirie locale, Volet accélération des investissements sur le réseau routier local octroyée pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Ouest la Municipalité doit confirmer auprès du ministère des Transports du Québec que les travaux ont été complétés;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER que les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Ouest sont complétés.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

2022.07.163

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE GROUPE WE CARE POUR TERMINER LES TRAVAUX DE LA RAMPE D'ACCÈS SITUÉE À L'ARRIÈRE DE L'HÔTEL DE VILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie;

CONSIDÉRANT QUE ce plan consiste à mettre en place un programme visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5000 habitants et moins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'un montant maximal de 98 579 \$ dans le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite terminer l'installation d'une rampe d'accès pour l'arrière de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de cette rampe était prévu au Plan triennal d'immobilisation (PTI) 2022-2024;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense respecte les modalités des travaux et infrastructures admissible au PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est financée à 100% par le PRABAM

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de Groupe We Care pour terminer l'installation de la rampe d'accès pour l'arrière de l'hôtel de ville au montant de 6 735.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

2022.07.164

RÉSOLUTION – SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÉPAQ POUR L'ACCÈS AU PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT la volonté conjointe de la Sépaq et de la Municipalité de La Macaza de continuer à favoriser la fréquentation accrue du Parc national du Mont-Tremblant par les résidents de La Macaza et à développer le sentiment d'appartenance des citoyens vis-à-vis cet attrait majeur de notre région;

CONSIDÉRANT que l'entente précédente signée afin d'offrir des cartes d'accès annuelles gratuites au parc aux résidents de La Macaza a pris fin et que, conséquemment, une nouvelle entente a été rédigée par la Sépaq;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci prévoit l'accès gratuit à une carte annuelle du parc national du Mont-Tremblant, pour les résidents de La Macaza, et le remboursement complet du coût desdites cartes d'accès annuelles par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente prévoit à nouveau un ensemble d'avantages pour les résidents de La Macaza qui se procureront une carte d'accès annuelle, notamment des rabais sur différentes activités et produits de locations offerts au parc national du Mont-Tremblant;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, Yves Bélanger et la directrice générale, Caroline Dupuis à signer ladite entente au nom de la Municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2022.07.165

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce comité relève de la directrice générale et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire.

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal nomme les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité : Vicki Emard, directrice générale adjointe, Isabelle Hébert et Karine Paquette, secrétaires multi-services à compter de la présente.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

2022.07.166

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICE DE ENVIRONNEMENT CONSULTANTS EN BIOLOGIE POUR L’IDENTIFICATION ET DÉLIMITATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DANS LE PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite identifier les milieux humides et hydriques dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE Environnement consultants en Biologie offre l’expertise pour identifier ces milieux;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault

Et résolu à l’unanimité

D’ACCEPTER l’offre de service de Environnement consultants en biologie pour l’identification et délimitation de milieux humides et hydriques dans le parc industriel au montant forfaitaire de 3 470.00 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Caroline Dupuis, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte surplus non affecté portant le numéro de folio 55 991 00 000.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2022.07.167

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION – AUTORISATION D’UN PAIEMENT À L’ENTREPRISE INTERCHANTIERS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est à l’entreprise Interchantiers par la résolution numéro 2022.04.110;

CONSIDÉRANT QU’il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à l’entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le service d’ingénierie de la MRC d’Antoine-Labelle a vérifié les quantités et recommande le paiement numéro 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de mise en place d’un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula

Et résolu à l’unanimité

D’AUTORISER un paiement à l’entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 373 510,72 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2022.07.168

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA FIRME HKR CONSULTATION INGÉNIERIE APPLIQUÉE POUR LA SURVEILLANCE DU CHANTIER DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée par résolution numéro 2022.04.111;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 34 546.54 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2022.07.169

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT AU GROUPE ABS POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour le contrôle des matériaux pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme Groupe ABS par résolution numéro 2022.02.41 faisant suite à un appel d'offres public regroupé auprès de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à la Firme Groupe ABS pour le contrôle des matériaux des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 741.59\$ \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

2022.07.170

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE BHP CONSEILS POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX NOUVELLES POMPES AUTO-AMORÇANTES

CONSIDÉRANT QUE BHP conseils a obtenu un contrat pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau du système d'aqueduc par la résolution numéro 2022.04.98;

CONSIDÉRANT QUE faisant suite aux rencontres et discussions avec BHP conseils, il est de mise de mettre en place deux nouvelles pompes auto-amorçantes dans l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la programmation No 5 de la subvention TECQ 2019-2023 prévoit ces travaux et que ceux-ci sont financés à 100%;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de BHP Conseils pour la mise en place de deux nouvelles pompes auto-amorçantes dans l'usine d'eau potable montant de 5 600.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022.07.171

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION – AVIS D'INTENTION QUANT À L'OBTENTION D'UNE ÉQUIPE DE CADETS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA POUR LA SAISON ESTIVALE 2023

ATTENDU qu'actuellement il y a une équipe de deux cadets sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle est assumée par la Ville de Mont-Laurier et la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que de nouveaux cadets pourraient être mis à la disposition du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, mais qu'à cet effet le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle doit connaître l'intérêt des municipalités du territoire;

ATTENDU que les cadets sélectionnés sont des étudiants ou des diplômés en techniques policières et seraient coordonnés par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le coût d'une équipe de cadets, laquelle est formée de deux cadets, est de 20 000\$, mais que 10 000\$ est assumé par le ministère de la Sécurité publique (MSP), restant donc 10 000\$ à la charge des municipalités participantes;

ATTENDU que la période de disponibilité de l'équipe de cadets est du 29 mai 2023 au 11 août 2023;

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

ATTENDU qu'il est demandé que la municipalité fasse part de son intention à la MRC avant le 19 août 2022;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de La Macaza fasse part de son intérêt à bénéficier d'une équipe cadet sur son territoire pour la saison estivale 2023 et ainsi participer financièrement à sa contribution demandée selon une formule et la décision qui devra être déterminée entre les municipalités partenaires et intéressées lors d'un conseil de la MRC.

QUE la municipalité de La Macaza autorise la MRC à facturer la somme déterminée suivant la décision des municipalités participantes.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2022.07.172

RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC D'INSTALLER UNE SIGNALISATION POUR PERMETTRE LE STATIONNEMENT EN BORDURE DU CHEMIN DU LAC MACAZA À LA HAUTEUR DU QUAI PUBLIC DU LAC MACAZA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut décréter à travers un règlement que, sur certaines zones d'un chemin appartenant au MTQ, il y a possibilité de stationnement en bordure du chemin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut permettre le stationnement en saison estivale près du quai public du lac Macaza ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire la demande au MTQ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au ministère du Transport du Québec d'installer une signalisation pour permettre le stationnement en bordure du chemin du lac Macaza à la hauteur du quai public du lac Macaza

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

2022.07.173 **LOISIRS ET CULTURE**
RÉSOLUTION – AUTORISATION DU PAIEMENT D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le poste informatique utilisé par le service des Loisirs est désuet;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une ressource au poste de coordonnatrice aux loisirs;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement d'un ordinateur pour le service des loisirs au coût de 1 250.00 \$ (plus les taxes applicables).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Caroline Dupuis, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte surplus non affecté portant le numéro de folio 55 991 00 000.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

BIBLIOTHÈQUE

2022.07.174 **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-175 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2017-117 DÉCRÉTANT LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MACAZA

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et un dépôt du règlement 2022-175 ont été effectués lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2022-175 est identique au projet de règlement déposé le 13 juin 2022;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 2022-175 décrétant la politique de remboursement des élus et des employés municipaux de la Macaza;

ET

QUE le règlement numéro 2022-175 soit reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT– RÈGLEMENT 2022-176 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2019-148 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Je, Brigitte Chagnon, conseillère, donne avis de motion et dépôt du règlement 2022-176 remplaçant le règlement 2019-148 Concernant la circulation et le stationnement.

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL **PÉRIODE DE QUESTIONS**

LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022.07.175

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h28

ADOPTÉE

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Yves Bélanger

Vicki Emard